

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 28 mars 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 22 mars 2022  
Début séance à 18 heures 05 – Fin de séance à 21 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Charles DIERS (départ après la DEL-2022-90), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2022-83), Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN (arrivée à la DEL-2022-77), Mme Pascale MITONNEAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ (arrivée à la DEL-2022-82), Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : M. Nicolas DUFETEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, M. Yves GIDOIN, M. Ahmed EL BAHRI, M. Patrick GANNON, M. Julien GUILLANT, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marielle HAMARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BIJIN
- M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. William BOUCHER (à partir de la DEL-2022-91)
- Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
- M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME
- M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Simon GIGAN (jusqu'à la DEL-2022-83)
- M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (jusqu'à la DEL-2022-77)
- M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON (jusqu'à la DEL-2022-81)
- M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie POTOT
- M. Stéphane LEFLOCH a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Karine ENGEL



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 mars 2022.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

Référence : **DEL-2022-77**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Budget Primitif 2022**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté au conseil municipal du 28 février 2022. Cette présentation du Budget Primitif décline pour 2022 la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité depuis 2014.

Dans un contexte inédit et malgré les charges induites par la crise, cette stratégie nous permet aujourd’hui de disposer de fondamentaux financiers solides pour proposer un BP 2022 qui décline concrètement les priorités de ce nouveau mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation). Ce budget présente ainsi les caractéristiques financières suivantes :

- **Un budget de fonctionnement consolidé pour financer nos priorités et préserver notre capacité à investir :**
  - Une baisse des dépenses de fonctionnement (- 1,1 %), liée au transfert de la voirie communautaire,
  - Des recettes de fonctionnement (+ 1,3 %) qui traduisent le dynamisme de notre Ville sans augmentation des taux de fiscalité,
  - Une épargne brute de 27,7 M€ et une épargne nette de 15,8 M€ avec des niveaux en forte progression par rapport au BP 2021 (respectivement + 25 % et + 45 %),
- **Un budget d’investissement de 61 M€ dont plus de la moitié dédiée aux priorités du mandat :**
  - La transition écologique qui irrigue l’ensemble de nos politiques publiques (rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire intelligent, les actions spécifiques sur le végétal, schéma directeur des paysages angevins, le Plan Vélo, grands projets...)
  - Le renouvellement urbain avec des nombreux équipements partie prenante d’un programme ambitieux de 500 M€ (groupe scolaire Voltaire, piscine à Belle Beille, gymnase de l’Europe à Monplaisir, pôle éducatif rue Haarlem, ...) ou le renforcement du vivre ensemble dans notre ville (Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin, Gymnase du Haras, ...),
  - La culture avec le lancement des études et/ou des premiers travaux sur les engagements majeurs de ce mandat (médiathèque Toussaint, nouvelle scène de musiques actuelles,)
  - L’éducation avec 10 M€ investis pour améliorer les écoles, les accueils de loisir et les crèches.
- **Une stratégie de désendettement progressif qui se poursuit :** Après deux années de désendettement (- 3,1 M€), il n’y aura aucune augmentation de l’encours de dette en 2022 et la capacité de désendettement prévisionnelle reste proche des 5,7 ans (seuil d’alerte à 12 ans).

Comme depuis le début de ce mandat, respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour un développement solidaire de notre territoire sont les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2022. Vous trouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**➤ LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES ET LA BALANCE GÉNÉRALE**

FONCTIONNEMENT en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Recettes	221,9	223,0	228,2	228,2	231,2	1,3%
Dépenses (hors intérêts de la dette)	202,9	199,9	201,5	204,0	201,7	-1,1%

EPARGNES en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Epargne de gestion	19,0	23,1	26,6	24,2	29,4	22%
Frais financiers	2,5	2,7	2,3	1,9	1,7	-13%
Epargne brute	16,5	20,4	24,3	22,2	27,7	25%
Amortissement du capital	8,7	9,3	11,0	11,4	12,0	5%
Epargne nette	7,8	11,1	13,3	10,8	15,8	46%

INVESTISSEMENT en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Recettes (hors épargne nette)	83,4	73,0	57,2	54,2	45,5	-16%
Dépenses (hors investissement en capital de la dette)	91,2	84,1	70,5	65,0	61,2	-6%

TOTAL en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Recettes Fct + Inv (hors épargne nette)	305,3	296,0	285,3	282,4	276,6	-2%
Dépenses Fct + Inv	305,3	296,0	285,3	282,4	276,6	-2%

Mouvements réels - Hors OCLT

**FONCTIONNEMENT**

RECETTES	2021	2022	Ecart 2021 / 2022	% 2021 / 2022	DEPENSES	2021	2022	Ecart 2021 / 2022	% 2021 / 2022
Impôts et taxes	132 458	140 702	8 244	6,2%	Dépenses de personnel	116 813	112 886	-3 927	-3,4%
Dont Taxe d'Habitation et Taxe Foncière	108 325	111 500	3 175	2,9%	dont RH voirie / eaux pluviales	7 600	-	-7 600	-
Dont Attribution de Compensation et DSC	11 278	14 352	3 074	27,3%	Subventions	40 956	40 442	-514	-1,3%
Dont Autres taxes	12 855	14 850	1 995	15,5%	Subventions et participations	26 256	28 223	-33	-0,1%
Dotations subventions et Participations	64 913	67 246	2 333	3,0%	CCAS	12 700	12 219	-481	-3,8%
Dont DGF	28 800	29 151	351	1,2%	Autres dépenses de fonctionnement	46 268	48 402	2 134	4,6%
Dont DSU	19 800	20 236	436	2,2%	Total	204 037	201 729	-2 308	-1,1%
Dont DNP	2 824	3 013	189	6,7%	Epargne de gestion	24 185	29 438	5 253	21,7%
Dont autres dotations	13 489	14 846	1 357	10,1%	Intérêts de la dette *	1 940	1 695	-245	-12,6%
Produits financiers	750	750	0	0,0%	Epargne Brute	22 245	27 743	5 498	24,7%
Produits exceptionnels	1 251	796	-455	-36,3%	Capital de la dette	11 408	11 975	567	5,0%
Produits des services et autres recettes	28 850	21 673	-7 177	-24,9%	Epargne Nette	10 837	15 768	4 931	45,5%
dont remboursement RH voirie / eaux pluviales	7 600	-	-7 600	-					
Total	228 222	231 167	2 945	1,3%					

**INVESTISSEMENT**

RECETTES	2021	2022	Ecart 2021 / 2022	% 2021 / 2022	DEPENSES	2021	2022	Ecart 2021 / 2022	% 2021 / 2022
Epargne Nette	10 837	15 768	4 931	45%	Dépenses et subventions d'Equipement	56 349	60 926	4 577	8%
Dotations, fonds divers et autre	7 150	9 800	2 650	37%	Gestion déléguée de la Voirie	7 171	320	-6 851	-96%
Dont FCTVA	6 700	9 200	2 500	37%	Dépenses imprévues	1 497	-	-1 497	-100%
Subventions et autres	11 127	10 633	-494	-4%	Total	65 017	61 246	-3 771	-6%
Gestion déléguée de la Voirie	7 171	55	-7 116	-99%					
Cessions	7 335	8 759	1 424	19%					
Emprunt	11 408	11 975	567	5%					
Reprise anticipée des résultats	9 989	4 256	-5 733	-57%					
Total	65 017	61 246	-3 771	-6%					

**PRECISION MÉTHODOLOGIQUE :**

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique. Par exemple, les 5,4 M€ d'allocations compensatrices de taxe d'habitation prévues au BP 2021 ont été retraités en produit fiscal (taxe sur le foncier bâti) suite à la réforme de la taxe d'habitation pour permettre une comparaison cohérente.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2022, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à **231,2 M€** en recettes réelles et **201,7 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

### ■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI PROGRESSENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2022 sont sur une dynamique positive par rapport à 2021 (+1,3%). En neutralisant les remboursements RH liés à la voirie communautaire (7,6 M€ au BP 2021), cette évolution passe à +4,8% :

RECETTES	2021	2022	K€ 2021/2022	% 2021/2022
<b>Impôts et taxes</b>	<b>132 458</b>	<b>140 702</b>	<b>8 244</b>	<b>6,2%</b>
Dont Taxe d'Habitation et Taxes Foncières	108 325	111 500	3 175	2,9%
<b>Dotations subventions et Participations</b>	<b>64 913</b>	<b>67 246</b>	<b>2 333</b>	<b>3,6%</b>
<b>Produits des services, financiers, exceptionnels et autres</b>	<b>30 851</b>	<b>23 219</b>	<b>- 7 632</b>	<b>-24,7%</b>
<b>Total</b>	<b>228 222</b>	<b>231 167</b>	<b>2 945</b>	<b>1,3%</b>

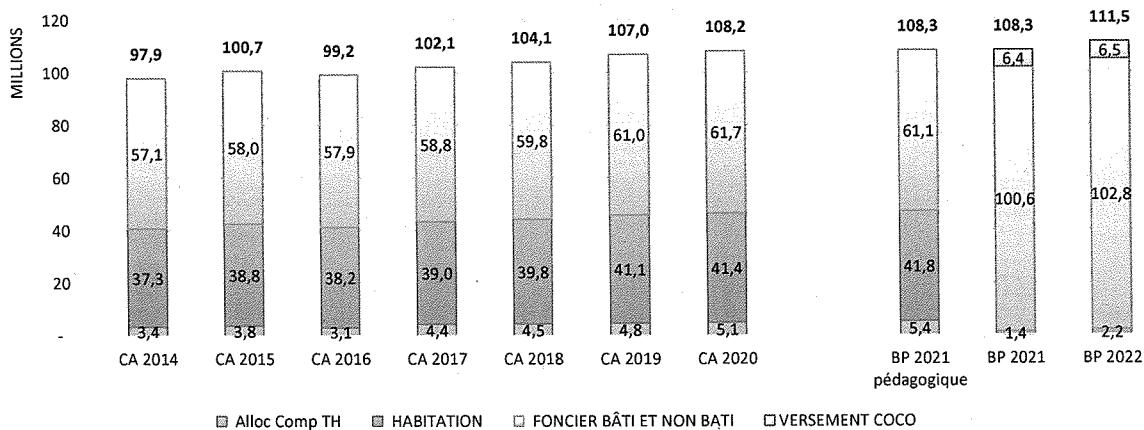
#### ► IMPOTS ET TAXES : 141 M€

##### ❖ TAXES FONCIÈRES ET TAXE D'HABITATION : 111,5 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites avec prudence sur une progression de +3,4 % des bases fiscales notifiées en 2021 (coefficient de revalorisation des valeurs locatives hors locaux professionnels et commercial prévu par l'article 1518bis du CGI).

En 2022, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 111,5 M€ (sous réserve de la notification définitive des bases fiscales par les services de l'Etat). En termes d'évolution, ce projet de BP 2022 fait donc apparaître une hausse du produit fiscal par rapport au BP 2021 de 3,2 M€.

**EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL DEPUIS 2014 (à périmètre réforme TH)**



Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

En €	BP 2021	BP 2022	Ecart en €	% d'évolution
Taxe d'habitation	47 207 778	2 164 525	- 45 043 253	-95,4%
Taxe sur le foncier bâti (dont versement coco)	60 907 400	109 139 954	48 232 554	79,2%
Taxe sur le foncier non bâti	210 000	210 000	-	0,0%
<b>Total Produit Fiscal</b>	<b>108 325 178</b>	<b>111 514 479</b>	<b>3 189 301</b>	<b>2,9%</b>

Méthodologie : les 5,4 M€ d'allocations compensatrices de taxe d'habitation prévues au BP 2021 ont été retraités en produit fiscal (taxe sur le foncier bâti) suite à la réforme de la taxe d'habitation

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**La réforme de la taxe d'habitation :**

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont validé la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression a été effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus. En 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est devenu un impôt national.

Pour compenser la perte de ce produit fiscal, la Ville d'Angers s'est vu transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département en 2020. Le taux départemental (21,26%) est ainsi venu s'ajouter au taux communal (32,98%), soit 54,24%.

Le produit de TFPB départemental ne permettant pas de compenser totalement la collectivité, un coefficient correcteur (coco) s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la Ville d'Angers.

**❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE : 14,3 M€**

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Angers Loire Métropole (fixé à 8 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est modifié dans ce BP 2022 par rapport à 2021 (5,3 M€ inscrit au BP 2021). Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre à l'occasion de la prise en gestion directe de la compétence voirie et eaux pluviales par Angers Loire Métropole. Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, son montant est projeté à 6,3 M€ soit + 0,3 M€ par rapport au BP 2021. Cette actualisation décline les premières orientations du pacte financier et fiscal en cours d'élaboration par Angers Loire Métropole.

**❖ AUTRES TAXES : 14,9 M€**

Les autres prévisions du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont de 14,9 M€, contre 13,4 M€ pour 2021. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés :

- ✓ Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) évalué à 2,8 M€ pour 2022 contre 2,6 M€ en 2021,
- ✓ La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (8,2 M€) en progression de 1,7 M€,
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,5 M€) identique à 2021,
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (0,6 M€).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (*dans l'ordre du jour*)**

► **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 67,2 M€**

En €	BP 2021	BP 2022	Ecart en €	% d'évolution
Dotation forfaitaire/DSU/DNP	51 424 223	52 400 000	975 777	1,9%
Autres dotations	13 488 591	14 845 824	1 357 233	10,1%
<i>dont FCTVA fonctionnement</i>	75 000	75 000	0	0,0%
<i>dont dotation politique de la ville</i>	2 900 000	3 300 000	400 000	13,8%
<i>dont allocations compensatrices</i>	957 543	2 181 700	1 224 157	127,8%
<i>dont participations et autres dotations</i>	9 556 048	9 289 124	-266 924	-2,8%
<b>TOTAL</b>	<b>64 912 814</b>	<b>67 245 824</b>	<b>2 333 010</b>	<b>3,6%</b>

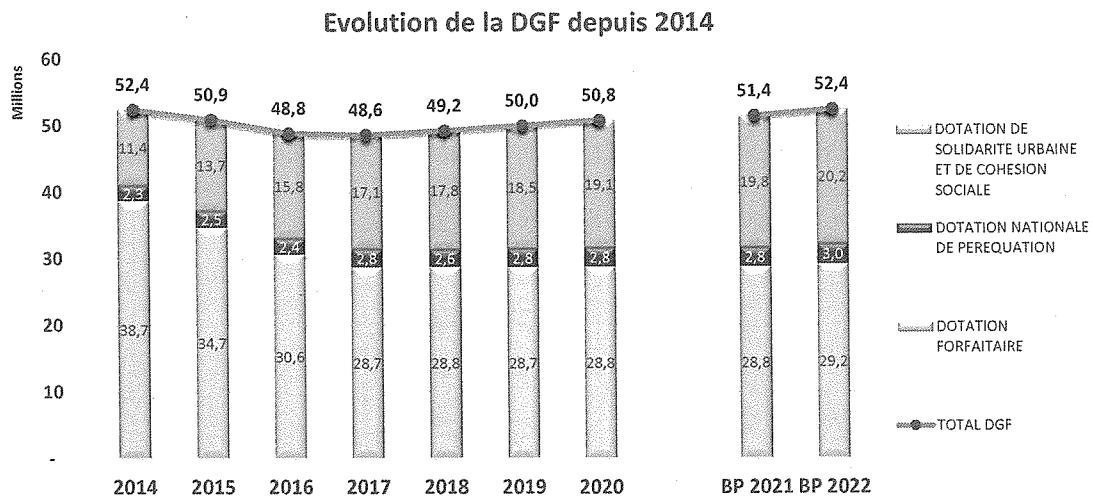
Méthodologie : les 5,4 M€ d'allocations compensatrices de taxe d'habitation prévues au BP 2021 ont été retraités en produit fiscal suite à la réforme de la taxe d'habitation

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) forment l'essentiel des recettes de ce chapitre budgétaire : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP).

❖ **DGF : DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP : 52,4 M€**

Pour 2022, nos estimations de DGF se décomposent de la manière suivante :

- **Une dotation forfaitaire, prévue à 29,2 M€, en progression par rapport aux notifications 2021 reflétant la progression de la population,**
- Une dotation nationale de péréquation, prévue à 3 M€, stable par rapport aux notifications 2021,
- Une dotation de solidarité urbaine, prévue à 20,2 M€ avec une progression de 2,2 % soit + 0,4 M€ par rapport au BP 2021.



❖ **AUTRES DOTATIONS : 14,8 M€**

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- ✓ L'inscription au budget primitif de 75 000 € de **FCTVA en fonctionnement** lié aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie,
- ✓ **La dotation politique de la Ville (DPV)** avec 3,3 M€ de versements programmés en 2022. Cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

- ✓ **Les allocations compensatrices** pour 2,1 M€ au BP 2022. Cette recette compense principalement les exonérations de taxe sur le foncier bâti décidées par l'Etat en 2021.
- ✓ **Les participations et autres dotations** représentent 9,3 M€. Il s'agit notamment :
  - **Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales** (petite enfance et accueils de loisirs) à hauteur de 5,3 M€ en baisse de presque 7 % par rapport au BP 2021,
  - **La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation** qui restent stables à 0,9 M€.

► **PRODUITS DES SERVICES, PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 23,2 M€**

❖ **PRODUITS DES SERVICES : 16,5 M€**

En neutralisant les remboursements RH liés à la voirie communautaire (7,6 M€ au BP 2021), ce poste budgétaire est en hausse de + 2,5 % entre 2021 et 2022. **Le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses »** est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer :

- **les diverses redevances** pour 6,5 M€ :
  - ✓ les redevances d'occupation du domaine public communal (droits de voirie, marchés de plein air...) : 0,6 M€,
  - ✓ les redevances à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire) : 2,8 M€,
  - ✓ les redevances à caractère social (Crèches, accueil loisirs, garderie) : 2,3 M€,
  - ✓ les redevances à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèque) : 0,8 M€.
- **les droits de stationnement** pour 5 M€,
- **les remboursements de frais opérés par des tiers** à la Ville pour 3,4 M€ (charges locatives, personnel mis à disposition, frais de mutualisation avec le CCAS...).

❖ **PRODUITS FINANCIERS : 0,7 M€**

**Le chapitre budgétaire 76 « produits financiers »** intègre une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité pour 0,75 M€ (stable par rapport au BP 2021).

❖ **PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 6,3 M€**

Ce poste budgétaire (qui regroupe le chapitre budgétaire 013 « atténuation de charges », le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et le chapitre 77 « recettes exceptionnelles ») a fait l'objet d'une prévision à hauteur de 6,3 M€. Elle se compose de la manière suivante :

- **Atténuation de charges** : 1,7 M€ notamment pour la participation des agents aux tickets restaurants (1,3 M€),
- **Autres produits de gestion courante** : 3,5 M€ retracent notamment les loyers estimés pour 2022 (1,9 M€) et les redevances versées par les concessionnaires (1,6 M€),
- **Recettes exceptionnelles** : 0,8 M€ notamment au titre des indemnisations d'assurance. Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (*dans l'ordre du jour*)**

■ **DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES**

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une baisse de 1,1 % par rapport au BP 2021. Les évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	2021	2022	Ecart 2021 / 2022	% 2021 / 2022
Dépenses de personnel	116 813	112 886	- 3 927	-3,4%
Subventions et participations	40 956	40 442	- 514	-1,3%
Subventions et participations	28 256	28 223	- 33	-0,1%
CCAS	12 700	12 219	- 481	-3,8%
Autres dépenses de fonctionnement	46 268	48 402	2 134	4,6%
Total	204 037	201 730	- 2 307	-1,1%

► **DÉPENSES DE PERSONNEL : 112,9 M€**

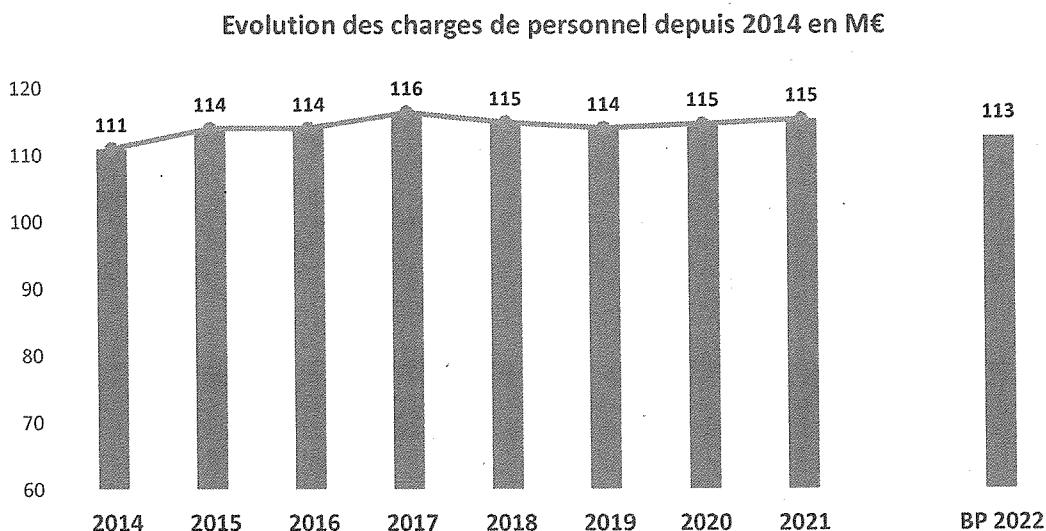
Les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 116,8 M€ prévus au BP 2021 à 112,9 M€ en 2022 soit une baisse de - 3,4 % (- 3,9 M€). Comme évoqué lors du DOB, cette baisse intègre la mise en œuvre du transfert de 128 agents de la Ville vers ALM dans le cadre de la prise en gestion directe de la compétence voirie communautaire.

A périmètre constant (c'est-à-dire avec 7,6 M€ de dépenses RH en moins au BP 2021), cette évolution est de + 3,4 % par rapport au BP de l'année dernière (impacts notamment du Glissement Vieillesse Technicité, de la mise en place du RIFSEEP, de la réforme catégorie C et la revalorisation du SMIC).

Ce résultat est la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire.

Cette politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, les effectifs et les compétences nécessaires.

Le graphique ci-dessous illustre les effets de cette démarche engagée depuis plusieurs années sur ce sujet :



Pour compléter ces éléments et donner du sens à ce chapitre budgétaire qui représente 56 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il peut être présenté une ventilation de cette masse salariale prévisionnelle par politique publique :

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

Politique publique	% prévisionnel de masse salariale	Commentaires
Politiques éducatives, culturelles et sportives	47%	dont Education / enfance : 24% et culture 14%
Cadre de vie service proximité	14%	
Aménagement et développement du territoire	11%	
Solidarités actives et sociales	7%	Non compris les agents du CCAS ( plus de 560 ETP)
Appui et pilotage des politiques publiques	22%	Bâtiments, ressources humaines et autres

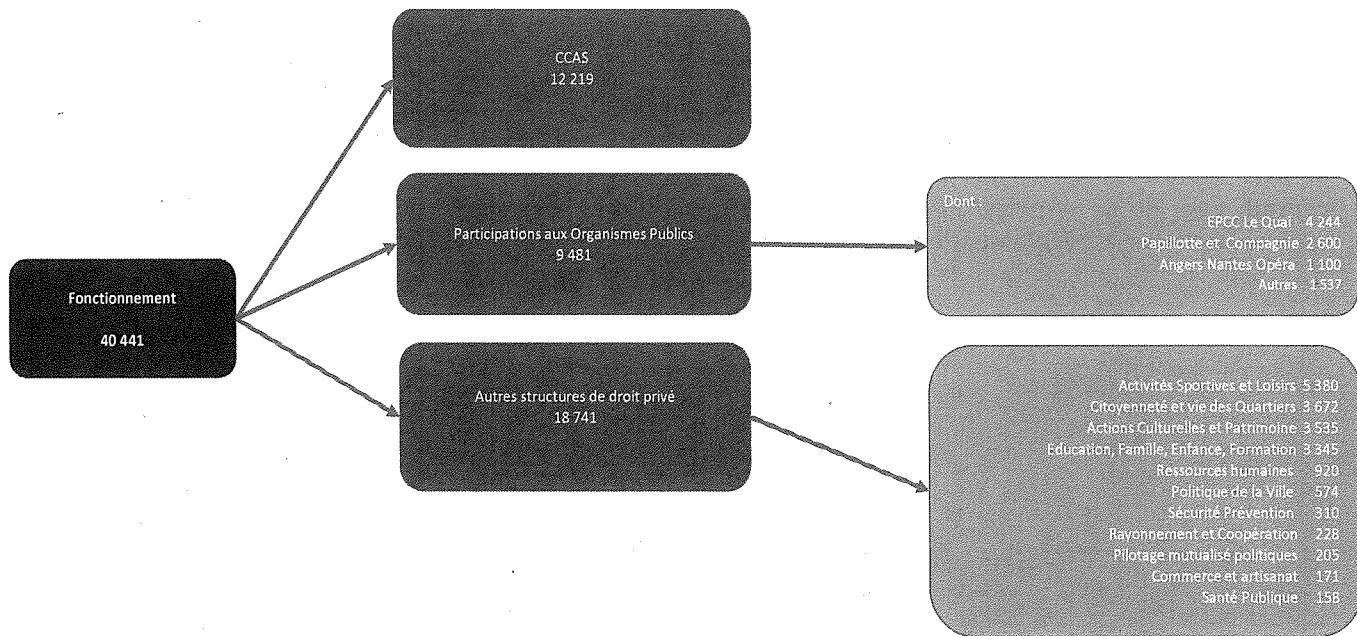
En matière d'éducation et de petite enfance, il s'agit de la première priorité de nos dépenses de personnel avec environ 27 M€ projetés à ce projet de BP 2022. **Cette priorité va être renforcée avec une hausse des effectifs d'ATSEM dans les écoles en septembre prochain (30 créations de poste envisagées) et d'autres mesures en faveur des métiers de ce secteur (titularisation importante de contractuels et hausse des régimes indemnitaire notamment).**

► **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 40,4 M€**

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 41 M€ à 40,4 M€. Cette évolution globale masque une réalité différenciée qui peut se traduire par :

- **Un ajustement des crédits inscrits pour la subvention au CCAS** en raison du versement direct de 0,5 M€ à Papillotes et Compagnie par la Ville sans transiter par le CCAS (délibération de juillet 2021),
- **Une stabilité des subventions et participations versées aux associations et autres structures.**

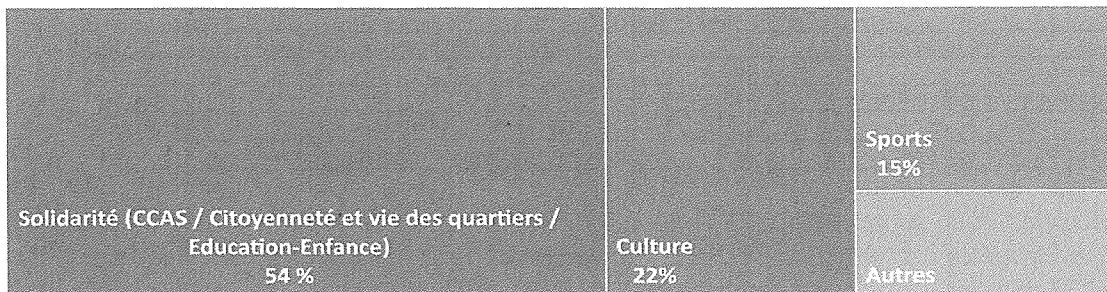
Les graphiques suivants complètent ces éléments et illustrent la structure des subventions et participations de notre collectivité par type d'organisme en k€ et par secteur d'activité :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

### N° 2 (*dans l'ordre du jour*)

Cette présentation peut être enrichie par le graphique ci-dessous qui matérialise la place prépondérante (76 % des 40,4 M€) donnée aux secteurs de la solidarité et de la culture au sein de ce budget pour 2022.



#### ► AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 48,4 M€

**Les autres frais de fonctionnement augmentent de BP à BP de + 4,6 % soit une augmentation d'environ + 2,1 M€.** Cette évolution s'explique pour moitié par les frais supplémentaires engendrés suite à la redéfinition du périmètre des espaces verts en proximité de voirie (+ 1,2 M€ non présents au BP 2021). Cette redéfinition des compétences a été intégrée dans le processus d'actualisation des calculs d'attribution de compensation mis en œuvre à l'occasion de la prise en gestion directe de la compétence voirie et eaux pluviales par Angers Loire Métropole.

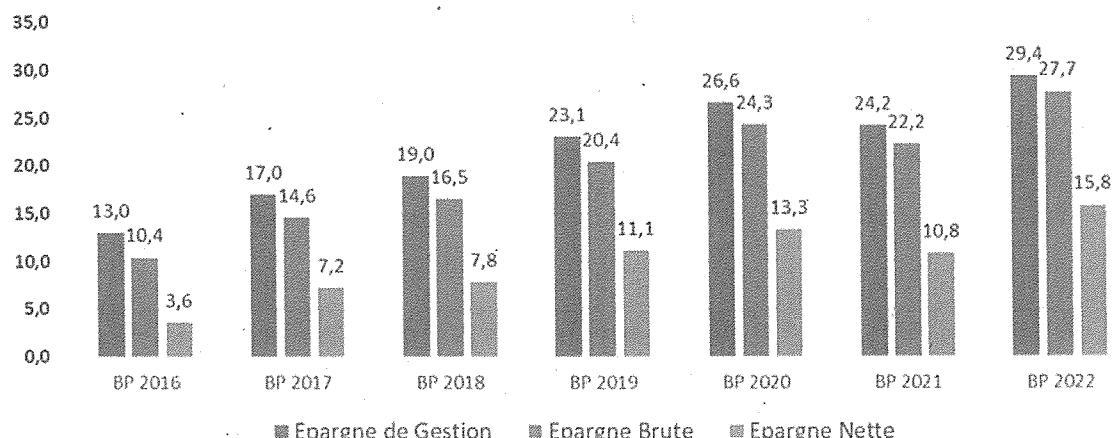
**A périmètre constant, la hausse est plus mesurée (un peu moins de 3 %) et correspond au niveau de l'inflation anticipée en 2022 qui impactera les indices de révision de prix des marchés (énergie notamment).** Dans ce contexte, la recherche permanente d'économies et la poursuite du déploiement du projet de Territoire Intelligent revêt une importance déterminante.

**Pour mémoire, ce poste budgétaire est composé pour 44,3 M€ (soit 92 % du total) des dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » qui regroupe les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les assurances, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.**

#### ■ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE

L'évolution à la baisse des dépenses de fonctionnement (- 1,1 %) et la progression des recettes de fonctionnement (+1,3 %) conduisent à améliorer nettement l'épargne de gestion de BP à BP. On passe ainsi de 24,2 M€ à 29,4 M€ au BP 2022 (soit + 5,2 M€). **Le niveau d'épargne brute s'améliore de + 25% compte tenu de la maîtrise de nos frais financiers et l'épargne nette (obtenue après soustraction des annuités de dette) est également en forte hausse (+ 45 %) et se situe à plus de 15,8 M€.**

**Evolution des niveaux épargnes depuis le passage en CU**  
chiffres du BP en M€



**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Pour le budget 2022, les crédits de la section d'investissement s'établissent à :

- **61,2 M€** en dépenses réelles (hors remboursement en capital de la dette),
- **45,5 M€** en recettes réelles (hors épargne nette).

**■ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 61 M€ AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE DES ANGEVINS**

Conformément aux éléments présentés lors du dernier débat d'orientation budgétaire, l'année 2022 sera rythmée à la fois par la fin d'un certain nombre de chantiers et la poursuite de nouveaux projets structurants pour notre Ville. **Les priorités du mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation) se distinguent dans cet ensemble en représentant ainsi plus de la moitié des dépenses programmées en 2022.**

**Au cœur de ces investissements, les équipements liés au renouvellement urbain** (livraison du groupe scolaire Pierre et Marie Curie prévu fin septembre, piscine à Belle Beille, gymnase de l'Europe à Monplaisir, pôle éducatif rue Haarlem, Groupe scolaire Voltaire...) **représentent le premier poste d'investissement de ce budget avec 11,2 M€.** Pour mémoire, la Ville, ALM, les bailleurs sociaux et l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain débloqueront 500 M€ en tout pour ces opérations sur les quartiers Belle Beille et Monplaisir.

**D'autres équipements pour un mieux vivre ensemble** dans notre ville sont également au programme de cette année budgétaire 2022 (Maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, groupes scolaires Gérard Philippe et Dacier, travaux pour le nouvel accueil de loisirs des Capucins, fin de la rénovation de l'ancienne patinoire du Haras...).

**La culture** n'est pas en reste avec le lancement des études sur des engagements majeurs de ce mandat : nouvelle scène de musiques actuelles et médiathèque Toussaint notamment.

**Enfin, la transition écologique irrigue massivement l'ensemble de nos politiques publiques** (le Plan Vélo, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire intelligent, nature en ville, jardins familiaux, programme de reconquête des voies des berges...) **avec 22 M€.**

**Ce niveau d'investissement du BP 2022 de 61,2 M€** traduit ainsi la volonté de tenir les engagements pris devant les Angevins et le souci d'adapter les dépenses d'investissement de la collectivité à ses capacités de financement.

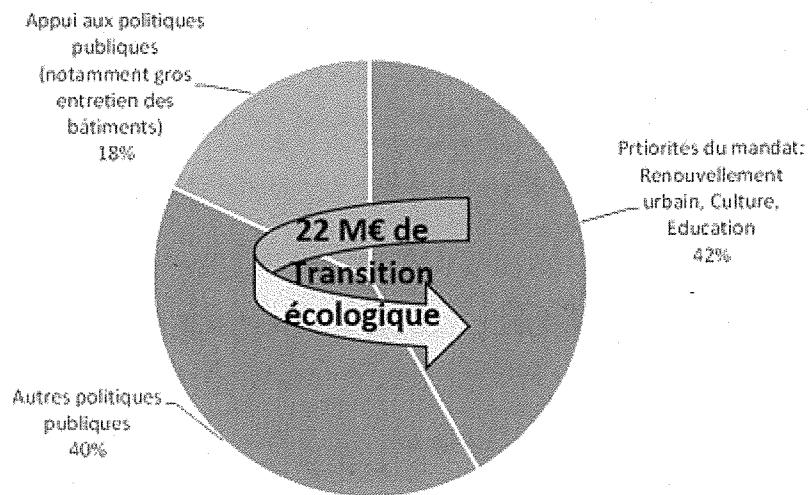
Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2022.

► **PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE :**

Le graphique ci-après vient rappeler deux éléments :

- **la dimension transversale de la politique transition écologique, 22 M€ sont ainsi consacrés à cette priorité** (quelques illustrations pour le budget Ville : schéma directeur des paysages angevins, rénovation thermique des bâtiments, territoire intelligent pour accélérer la transition écologique, plan vélo, une part importante des grands projets ...),
- **la place prépondérante dans ce budget des priorités du mandat (renouvellement urbain, culture et éducation).**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**



► **PRÉSENTATION PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT :**

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2022 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2022
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Pôle éducatif Haarlem / Groupe Scolaire Voltaire / ZAC...)	11 150 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	5 040 000
Groupe Scolaire Gérard Philippe	3 800 000
Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin	3 750 000
Territoire Intelligent	3 010 000
Acquisition de terrains	1 610 521
Actions spécifiques sur le végétal	1 570 000
Accueil de loisirs des Capucins	1 300 000
Groupe scolaire Dacier	1 202 000
Divers travaux/équipements bibliothèques (dont Nelson Mandela)	1 188 300
Angers Rives Vivantes	1 063 000
Médiathèque Toussaint	1 000 000
ZAC Thiers Boisnet et Roseraie	1 000 000
Subvention cuisine centrale	960 000
Nouvelle Scène de Musique ACTuelle	500 000
ZAC Quai Saint serge	500 000
Edifices Cultuels	460 000
Guinguette Promenade de reculée	450 000
Divers travaux sur les stades	430 000
Végétalisation accompagnement voirie	390 000
Théâtre Le Quai - Maintenance	375 000
Informatisation des écoles publiques	300 000
Cimetière - Locaux	300 000
Fonds de concours voirie	300 000
Parc des expositions	250 000
Relais Mairie	220 000
Gestion Urbaine de Proximité	150 000
Abbaye du Ronceray	110 000
Sécurité - Prévention	100 000
Habitants Jardiniers	95 000
<b>Sous Total Principales opérations d'investissement</b>	<b>42 573 821</b>

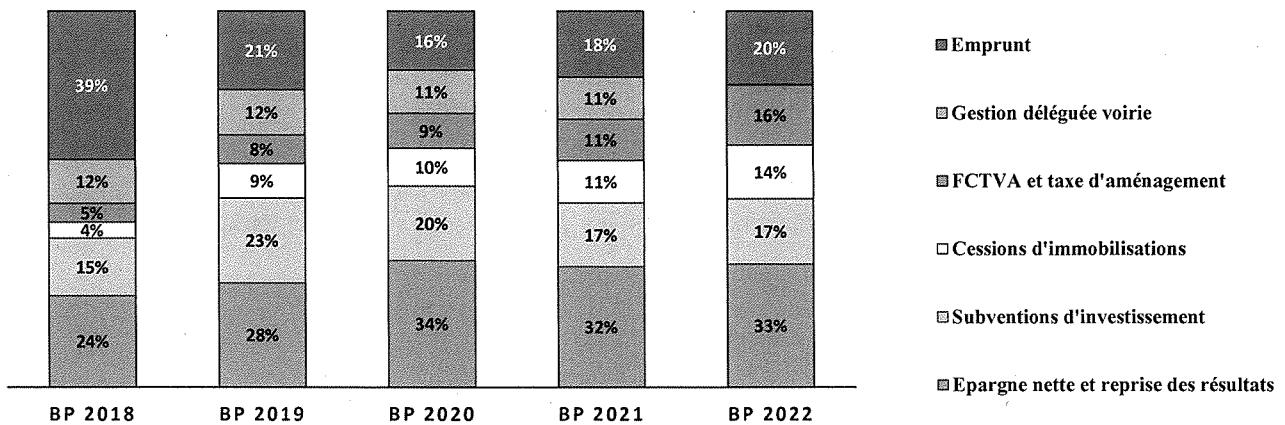
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

Opérations en appui aux politiques publiques	Projet BP 2022
Entretien et réparation des bâtiments	8 320 000
Moyens informatiques	1 700 000
Acquisition de véhicules	1 160 000
<b>Sous Total Opérations en appui aux politiques publiques</b>	<b>11 180 000</b>
Total général des opérations présentées	53 753 821
<b>Total général du projet de BP 2022 Hors dette</b>	<b>61 245 596</b>
<b>% du projet de BP Hors dette</b>	<b>88%</b>

Au final, ces opérations représentent près de 53,7 M€ d'inscriptions budgétaires 2022 soit 88 % des 61,2 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

## ■ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Conformément à notre stratégie d'endettement, la structure de financement de ce BP 2022 présente un recours à l'emprunt stable de seulement 20 % (comme sur ces 3 dernières années) grâce au renforcement régulier et significatif de notre autofinancement. Nos investissements sont ainsi financés à 80 % par des ressources propres.



Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- Dotations et autres (dont FCTVA) : 9,8 M€ contre 7,1 M€ au BP 2021,
- Les subventions d'investissement et autres : 10,6 M€ contre 11,1 M€ au BP 2021,
- Cessions d'immobilisations : 8,8 M€ contre 7,3 M€ au BP 2021,
- La gestion déléguée de la voirie : 0,1 M€ contre 7,2 M€ au BP 2021,
- L'épargne nette et la reprise des résultats : 20 M€ contre 20,8 M€ au BP 2021.

### ► FCTVA ET AUTRES : 9,8 M€

Le fonds de compensation de la TVA devrait passer à 9,2 M€ en 2022. La finalisation des déclarations de FCTVA prévue après le vote du CA 2021 pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé. Pour information, l'automatisation du dispositif de déclaration du FCTVA devrait permettre d'accélérer lesversements dès l'exercice 2022.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

► **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 10,7 M€**

Les subventions d'investissement passent de 9,8 M€ à 9,7 M€. Nous attendons en 2022 des subventions versées notamment par l'ANRU, ALM, l'Etat, la Région pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation.

<i>En M€</i>	<b>BP 2022</b>	<b>Origine de la subvention</b>
Projets renouvellement urbain	4,1	ANRU, FEDER
Projets Dotation Soutien à l'Investissement Local	1,9	Etat
Groupe Scolaire Gérard Philippe	1,0	ALM, CAF
Hôtel des associations	0,6	FEDER
Autres projets	2,1	Région, Etat, Département, FEDER
Total	9,7	

Les 1 M€ de recettes restant sur ce poste budgétaire concernent les remboursements d'avance de trésorerie dans le cadre des concessions d'aménagement.

► **CESSONS : 8,8 M€**

Les produits attendus des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 8,8 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier et /ou de biens appartenant à la Ville.

► **REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2021**

Les résultats 2021 seront repris définitivement après vote du CA 2021. **Le résultat global de clôture 2021 (hors budget boucle optique angevine) sera d'au moins 4 M€** (contre 10 M€ au BP 2021).

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2021.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (*dans l'ordre du jour*)**

**III - PAS D'AUGMENTATION DE LA DETTE EN 2022**

Les investissements 2022 seront financés par des ressources propres à plus de 80 %. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt sera au maximum de 11,9 M€ et il n'y aura donc aucune progression de l'encours de dette (11,9 M€ de nouveaux emprunts – 11,9 M€ de remboursement de capital).

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et dans un contexte incertain, nous anticipons une remontée progressive des taux longs en 2022.

► **LES ANNUITÉS D'EMPRUNT**

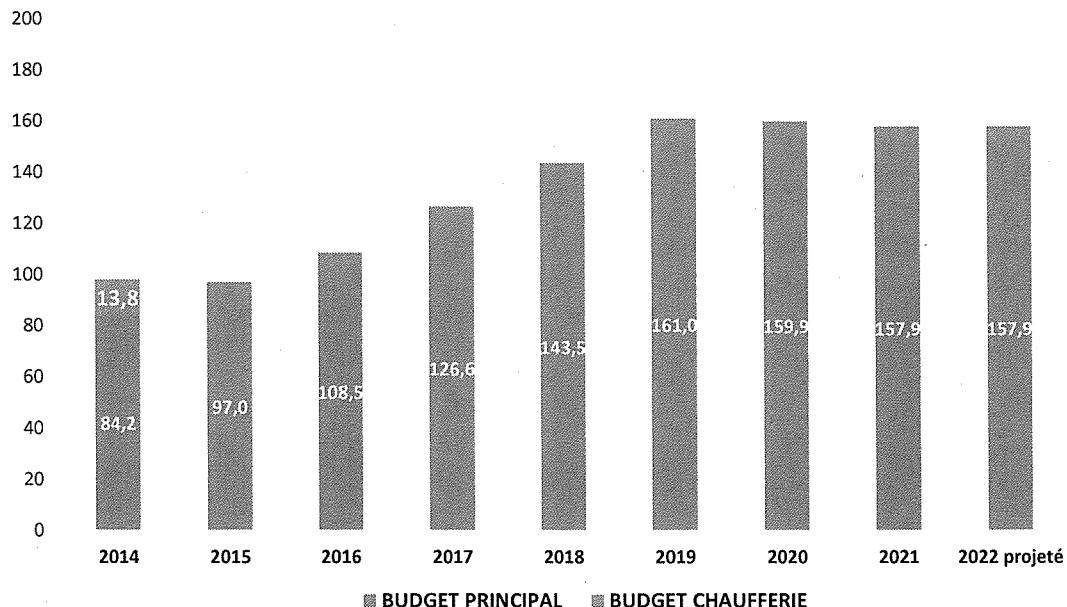
Notre estimation des annuités 2022 d'environ 13,7 M€ se base sur un prêt maximum de 11,9 M€ sur 20 ans au taux de 1 % (mobilisé au 1<sup>er</sup> juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice.

► **ENCOURS DE DETTE : ÉVOLUTION DEPUIS 2014**

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations sur cette partie dette sont plus synthétiques.

**Encours de la dette 2014-2022 au 31/12/N**



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

**Par ailleurs et conformément à nos engagements pour ce nouveau mandat, un désendettement de 1,1 M€ en 2020 puis de 2 M€ en 2021 a d'ores et déjà été mis en œuvre.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (*dans l'ordre du jour*)**

► **CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT PRÉVISIONNELLE**

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

**Notre capacité de désendettement s'améliore pour se situer autour de 5,7 ans** du fait d'une forte progression de notre épargne brute entre le BP 2021 et ce BP 2022. Ce ratio financier prévisionnel pour 2022 reste très satisfaisant et très loin des 12 ans préconisés par l'Etat.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5	126,6	143,5	161,0	159,9	157,9
Epargne brute en M€ ( <i>hors cessions</i> )	10,4	14,6	16,5	20,4	24,3	22,2	27,7
Capacité désendettement en nombre d'années ( <i>hors cessions</i> )	9,3	7,4	7,7	7,0	6,6	7,2	5,7
Capacité désendettement en nombre d'années ( <i>avec cessions</i> )	5,0	4,0	6,2	5,1	5,1	5,4	4,3

**BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE**

Les crédits consacrés par ce budget annexe (en k€) sont stables par rapport au BP 2021. Le budget annexe devrait en 2022 poursuivre l'entretien des infrastructures du réseau.

<i>Mouvements réels en k€</i>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Fonctionnement	135	45
Investissement	15	105
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>150</b>

► **REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2021**

Les résultats 2021 seront repris définitivement après vote du CA 2021. Le résultat global de clôture 2021 de ce budget annexe est d'environ + 40 k€.

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2022

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**DELIBERE**

Adopte le budget pour l'exercice 2022 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires, présente en annexe,

Approuve la subvention du CCAS à hauteur de 12 218 920 € et les modalités de versement suivantes :

- 3 acomptes mensuels versés en janvier, février et mars 2022 d'un montant de 1 058 000 €,
- 2 versements trimestriels en avril et juillet d'un montant de 3 000 000 €
- 1 versement trimestriel en octobre 2022 du solde de 3 044 920 €.

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité le budget principal :

Contre: 10, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité le budget annexe boucle optique angevine.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télerecours dans un délai de deux mois.*

Pour le maire,  
Le premier adjoint  
Jean-Marc Verchère



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2022-77

Objet de l'acte : Budget Primitif 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgétaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 28 mars 2022

Annexe : BP 2022 - Maquette BOA et Ville

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20220328-lmc1H37393H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H37393H1

Date de transmission en Préfecture : 05 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 05 avril 2022